COMPTE RENDU DU CST
Du 6 juin 2024
Rédacteur : Membres du CST

Date : 6 juin 2024 **Lieu : Salle Max Lejeune FEUILLANTS**

Participants	Fonction	
Tony DUPONT	Titulaire	CGT
Arièle DACQUET	Titulaire	CGT
Amandine GASMI	Titulaire	CGT
Sébastien LAGUILLIEZ	Titulaire	CGT
Sylvie VASSEUX	Titulaire	CGT Absent
Guillaume HERBETTE	Suppléant	CGT
Dorothée TABART	Suppléante	CGT
Karine PAGNOD ROSSIAUX	Suppléante	CGT
Patrick DAIRAINE	Suppléant avec voix délibérative	CGT
Philippe LEGER	Suppléant	CGT
Élodie SINOQUET	Titulaire	CFDT
Daphné WILLAME	Titulaire	CFDT
Emilie BLANCHARD	Titulaire	CFDT
David DHENIN	Suppléant	CFDT
Nancy PETERS	Suppléante	CFDT Absente
Sébastien DELENCLOS	Suppléant	CFDT
Carole DEMEUSE	Titulaire	FO
David DENIS	Titulaire	FO
Stéphanie WARNET	Suppléante	FO
Denis BOCQUILLON	Suppléant	FO Absent

Administration	Fonction	
Christelle HIVER	Titulaire	Vice-Présidente du CD
Françoise MAILLE BARBARE	Titulaire	Conseillère départementale
Sabine CARTON	Titulaire	Conseillère départementale
Boris COURBARON	Titulaire	DGS
Laure TARTAR	Titulaire	DGARH
Cathie DHEILLY	Titulaire	DGASI
Guislaine SIRE	Suppléante	Conseiller départemental Absent
Jean-Michel BOUCHY	Suppléant	Conseiller départemental Absent
Bertrand DEMOUY	Suppléant	Conseiller départemental
Frédéric LEONARDI	Suppléant	DGA DPT
Jean-Gabriel GEORGES	Suppléant	DGA Équipement Absent
Bruno DEMONT	Suppléant	DRHDS
Marie CARON		Juriste
Anaïs VANDENBEGHE		Juriste

La présidente énumère les membres présents ainsi que les voix délibératives. Constat que le quorum est atteint.
Désignation des secrétaires : Françoise MAILLE BARBARE pour la collectivité, et Elodie SINOQUET (CFDT) pour les OS

Elle demande si les OS ont des déclarations liminaires, la CGT, la CFDT et FO font lecture de leur déclaration.

Déclaration liminaire

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST.

En ce jour d'anniversaire du débarquement, nous ne pouvons commencer ce CST sans avoir une pensée et rendre hommage aux soldats qui ont donné leur vie pour libérer la France du fascisme. Force est de constater que 80 ans après, le fascisme est toujours bien présent et tend même à s'amplifier. Il est de notre devoir de combattre et de dénoncer les idées nauséabondes de l'extrême droite.

Permettez-nous également de revenir sur la comparution du président au tribunal d'Amiens le 11 avril dernier.

En effet, si la condamnation peut paraître anecdotique pour certains, elle l'est beaucoup moins pour la collègue plaignante. Par cette condamnation, elle a pu voir son honneur lavé de tous les reproches publics qu'a pu faire le président HAUSSOULIER. Cela démontre également que ce n'est pas parce qu'on est président de conseil départemental, et employeur, que l'on peut se permettre de pareils agissements.

Autre effet de ce jugement, la stupéfaction des agents de notre collectivité devant les propos du président envers cet agent, rapportés dans la presse. Comment ne pas l'être, quand la devise de notre collectivité et que tout être humain d'ailleurs, se doit d'être le respect de l'autre. Ce respect doit se faire dans les deux sens, au risque de graves déconvenues…

Nous espérons que ce message sera entendu par certains N+1 qui peuvent parfois avoir des propos blessants envers leurs équipes.

Autre point que nous désirons aborder en préambule de ce CST, porte sur le recrutement.

Nous partageons tous le même constat pour en avoir échangé à maintes reprises, la fonction publique territoriale n'est plus attractive. Vous avez d'ailleurs convenu, Madame la présidente, lors du dernier CST, que le gel du point d'indice était un frein au recrutement.

Comme vous le savez, la CGT est une grande famille, et après avoir échangé avec des camarades de la collectivité d'Auch dans le Gers qui représente environ 2000 agents, l'initiative des représentants politiques de cette collectivité nous a paru très intéressante.

En effet, ceux-ci ont décidé de faire voter une motion en faveur de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique. Motion votée à l'unanimité.

Notre collectivité, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, est confrontée à la même problématique de recrutement, pourquoi ne proposeriez-vous pas ce même type de motion à l'assemblée départementale ? Ce qui serait un signal fort envers le gouvernement, mais surtout envers nos collègues qui peinent à assurer leurs missions à cause du manque de personnel.

En ce qui concerne l'ordre du jour du CST d'aujourd'hui. Nous pensions en avoir fini avec les réorganisations à tout va. C'est à moitié vrai, puisque désormais, il s'agit « d'ajustements organisationnels » …

Certains ajustements sont, certes, réglementaires, mais d'autres sont-ils vraiment indispensables, et ont-ils été fait en concertation avec les agents ?

Nous nous posons également la question de savoir pourquoi ces réajustements n'ont pas été débattus en F3SCT, puisque les missions de certains agents vont être modifiées, ce qui va, de ce fait, impacter leurs conditions de travail.

Nous aurons l'occasion d'en débattre durant cette séance, ce qui nous permettra peut-être d'y voir plus clair.

Nous avons également appris que la collectivité avait lancé un audit par le biais d'un cabinet privé, sur la réorganisation, encore une, du secteur collèges de la direction des bâtiments, et plus particulièrement sur les ETD.

Nous nous posons plusieurs questions :

- Pourquoi ne pas nous avoir mis au courant de cet audit ? Cela aurait permis de répondre à certaines interrogations…

- Quelles sont les finalités de cet audit ?

- Les conclusions seront-elles partagées avec les agents et les organisations syndicales, afin d'y apporter des remarques ou pistes d'amélioration ?

- Si réorganisation il y a, quand l'envisagez-vous ?

Il en est de même pour le CDER de Doullens, nous avons cru comprendre qu'un cabinet extérieur avait effectué « une enquête » auprès des agents. Pourquoi les OS n'en ont pas été informés ?

Nous avons également été alertés par les agents du CDEF de Saint-Valéry, qu'une réorganisation étaient déjà en place, avec un planning diffusé aux agents, avant même que ce sujet soit abordé en CST.

Ces trois points questionnent sur la transparence revendiquée par la collectivité.

Dernier point auquel nous aimerions obtenir une réponse claire. L'ouverture des droits à utiliser la carte Bimpli le dimanche pour certains agents.

A maintes reprises nous avons effectué cette demande et la réponse obtenue a toujours été : « nous devons faire le point avec les directions concernées » … Et nous n'avons toujours aucune réponse.

Admettez que vouloir déroger au temps de travail, ce qui veut sûrement dire travailler le dimanche ou les jours fériés, sans ouvrir ces droits, est très contradictoire… Nous réitérons donc notre demande, pour les agents susceptibles de travailler le dimanche et jours fériés. »

Madame HIVER nous répond qu'il y a une différence entre la transparence et les obligations de consultation des instances CST et F3SCT. Pour elle, il n'y a pas de nécessité de nous de concerter ou de nous informer sur des réflexions d'organisation.÷ transparence OUI, respect des instances OUI, co-gestion OUI mais pas sur toutes les étapes.

Madame HIVER indique qu'un audit est fait pour faire un constat de fonctionnement mais pas forcément une réorganisation.

Elle ne souhaite pas réagir sur les propos politiques (Idées extrêmes droite). Pour elle, tout le monde connaît son positionnement sur le sujet.
Sur la condamnation du Président, Madame HIVER indique que la justice a fait son travail, et que le Président a été traité comme tout citoyen.
Concernant le point d'indice et l'attractivité : Elle précise qu'elle ne veut « pas perdre de temps avec ces chimères et laisse le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale défendre le point d'indice avec le gouvernement, puisque les syndicats y ont des représentants.

Cependant le Département a misé sur autres choses pour l'attractivité. L'attractivité ne se résume pas au salaire et que le département a misé sur une politique sociale : revalorisation du CIA, doublement de la participation prévoyance, mutuelle de groupe, CNAS.

La CGT reprend Madame HIVER sur l'instance où se décide la revalorisation du point d'indice. En effet, le point d'indice concernant les 3 versants de la Fonction Publique, ne se négocie pas au CSFPT, mais au Conseil Commun de la Fonction Publique... CQFD

Monsieur COUBARON intervient sur le service des bâtiments, il indique qu'il ne s'agit pas d'un audit mais plus un accompagnement en lien avec l'augmentation du plan de charge et des moyens humains. Les conclusions seront partagées l'objectif est d'améliorer les conditions de travail de ces agents et répondre aux besoins des services.

Concernant la réorganisation du CDEF de St Valery (Eclusiers barragistes) Il va se renseigner car il n'est au courant de rien.

Concernant les tickets restaurant : Il a rappelé les conditions d'un travail ponctuel à réaliser le week-end et les jours fériés, il va vérifier la faisabilité.

Concernant le Défenseur des droits : Il a été saisi dans une quinzaine de départements au niveau de la protection de l'Enfance à la suite d'une alerte du tribunal pour enfants.

Le défenseur a rencontré le Président ainsi que les agents. Le but est ~~de voir~~ travailler des pistes d'amélioration sur ce sujet majeur. Ils sont conscients des difficultés des agents.

Il souhaite resserrer les liens avec la justice, il a ~~vu~~ rencontré la coordonnatrice de la Justice. Les réflexions qui sont menées : revoir les modalités de placement, campagne de recrutement des AF en juin et à la rentrée, travail avec l'ARS et l'Etat pour place des enfants avec handicap, rôle du CDEF (Accueil urgence).

POINTS POUR AVIS

1 Approbation du procès verbal du 11 avril 2024

RAS

Vote : Avis favorable à l'unanimité

2 Rattachement de la Direction de la communication au Directeur général des services

Madame HIVER nous indique que pour se mettre en conformité avec une jurisprudence de mars 2023, la Direction de la communication doit être rattachée à la Direction Générale des services. Le chef de cabinet aura néanmoins une autorité fonctionnelle.

La CGT intervient : Pour notre culture personnelle, nous demandons à quelle jurisprudence la collectivité se réfère, il aurait été intéressant de joindre la référence exacte de cette jurisprudence

Nous demandons également la confirmation que l'EPI de la Directrice sera effectué par le DGS.

Nous souhaitons que les demandes de l'autorité fonctionnelle passent automatiquement par la Directrice via le DGS.

Le DGS nous répond que l'autorité fonctionnelle devra passer automatiquement par la Directrice.
Un point de vigilance sera fait avec le Directeur de Cabinet, Madame HIVER précise que le DGS et le Directeur de Cabinet échange plusieurs fois par semaine sur le plan de charge.

Madame HIVER confirme que l'EPI de la directrice de ce service sera effectué par le DGS et que les demandes impulsées par le cabinet passeront par le DGS.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

3 Ajustements organisationnels de la Direction des affaires juridiques

Nous apprenons que la CFDT a posé des questions en amont à Madame HIVER, la CGT demande a recevoir les questions et les réponses de l'Administration.

Madame ANCHUELO (Directrice des Affaires Juridiques) est l'experte pour présenter ce dossier.

Elle indique que 2 postes de catégorie B (rattaché à la DSL) seront rattachés à la DAJ pour apporter une expertise juridique sur les questions d'assurance.

Des précisions sont apportées concernant la responsabilité par rapport aux litiges : responsabilité du département en ce qui concerner les indemnisations, pour le reste responsabilité du Président en tant que personne morale.

Elle précise que cela a nécessité une modification de sa délégation de signature. En ce qui concerne les deux postes de catégorie B (dont un agent est de catégorie C), cet agent ne souhaite pas monter en compétence.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

4 Ajustements organisationnels de la Direction des services logistiques (qui devient la direction des moyens généraux et de la logistique)

Là encore, la CFDT a envoyé ses questions en amont, et nous n'en avons pas été destinataires...

Monsieur Guillaume BEEUWSEART (Directeur SL) est l'expert pour ce dossier

Il nous indique que ce changement a été effectué en concertation avec les agents. Suite à sa prise de poste, il a souhaité recevoir les agents individuellement (ce qui lui a permis de constater certains dysfonctionnements, les agents ont pu faire des propositions d'amélioration ce qui a permis de travailler ces réajustements).

Une réunion de service a été organisée pour présenter les réajustements. La direction a fait le choix de créer un poste de responsable de pôle pour que l'organigramme soit homogène.

En ce qui concerne le redéploiement d'un poste en catégorie C pour la création du responsable Pôle moyens généraux de catégorie A, nous demandons si ce poste est déjà fléché.

Réponse : Ce poste n'est pas fléché, il précise que cette création d'un poste de responsable Pôle moyens généraux était nécessaire il a besoin de soutien dans ces fonctions pour le service courrier distribution et événementiel et logistique.

Nous demandons également si les agents ont été concertés.

Réponse : Monsieur BEEUWSEART nous indique que tous les agents ont été reçus en novembre. Ce à quoi nous répondons que les agents de la logistique nous ont alertés sur le fait qu'ils n'ont pas été concertés.

Monsieur BEEUWSEART précise que cette concertation s'est faite avec les chefs de service, et que le « réajustement » s'est fait entre lui et les chefs de service.

Madame TARTAR indique qu'il y a eu beaucoup d'échange bilatéral pour la concertation. Il y avait des situations individuelles à traiter par rapport à la souffrance au travail et de redonner du sens aux missions de ces agents. Il y avait une problématique de condition de travail en lien avec des bureaux qui n'étaient pas adaptés.

L'expertise de Monsieur BEEUWSEART a permis d'activer des travaux au sein du service événementiel et logistique.

Cette nouvelle organisation va permettre d'optimiser les déplacements et de diminuer l'emprunte carbone.

Nous demandons si les agents de la logistique vont changer de résidence administrative.

Madame TARTAR nous confirme que les agents de la logistique gardent leur adresse administrative.

Nous indiquons que nous espérons que cette nouvelle organisation permettra, en partie, de répondre aux difficultés de fourniture d'EPI.

Le poste de maître de maison est transféré au service événementiel et logistique. Ce poste étant vacant, nous demandons s'il va paraître sur la bourse de l'emploi et s'il est fléché.

Réponse : Le poste sera mis à la vacance et sera un poste d'agent logistique polyvalent

La CGT fait le constat qu'une présentation et une concertation ~~ce~~ n'est pas la même chose, Madame HIVER acquiesce et ajoute que pour mettre en place le changement il faut du temps et poser des objectifs, il faut écouter la proposition des agents.

Madame HIVER indique qu'un référentiel managérial sera mis en place pour améliorer la transmission des infos et le sens donné à ces infos

Vote : CGT : abstention

CFDT, FO et administration : favorable

5 Ajustement organisationnels de la Direction des ressources humaines et du dialogue social

Madame TARTAR en tant qu'expert présente le dossier :

Sur le PQVT : changement de dénomination, intégration de deux agents (Cat A+ Cat B) pour un accompagnement et suivi des agents en CLD, maladie prof, accident de travail,… améliorer le traitement de ces situations, travailler de façon transversale les accompagnements (social, administratif) et préparation des dossiers pour le conseil médical plénière.

Un poste supplémentaire de conseiller en prévention va être créer afin de renforcer le volet prévention et travailler le DU.

Pour le SIRH : création d'un chef de projet/modernisation du SIRH : besoin de renforcer le pôle pour intégrer des nouveaux outils pour les frais de déplacements, gestion du temps, gestion prévisionnelle des emplois, retravailler le portail des RH sur l'intranet, ~~ils vont aussi~~ et travailler sur le dossier numérique de chaque agent.

Madame TARTAR nous informe que à la suite du départ en retraite de la cheffe de service Indemnité/Chômage (perte d'expertise), l'équipe va intégrer le service rémunération. Afin que l'agent soit déchargé de la mission calcul des indemnités, il est donc envisagé d'externaliser les missions du service indemnités chômages pour sécuriser le dispositif, diminuer la charge de travail de l'agent–et éviter des délais trop longs du traitement des dossiers pour les agents.

Concernant la ligne d'écoute : Madame TARTAR précise que ce dossier sera présenté à la prochaine réunion de la F3SCT. Service d'accueil par des psychologues 7 jours/7, 24h/24. Il s'agit d'une expérimentation et cela sera un plus pour les agents. Un bilan sera effectué sur la performance de cette nouvelle organisation (bilan à 6 mois).

La CGT demande si une campagne d'information sera effectuée aux agents quant à la mise en place de ce service d'écoute.

Réponse : oui

La CGT demande que pour chaque réorganisation ou réajustement, un bilan soit effectué.

Nous apprenons là encore, que la CFDT a envoyé ses questions en amont du CST...

Les postes d'assistant de gestion déplacements sont notés en catégorie B et sont de catégorie C, nous demandons la confirmation que ces agents perçoivent bien la bonification.

Réponse : Madame TARTAR répond que OUI.

Nous pouvons constater que les postes créés sont encore de catégorie A. Nous demandons si ces postes sont-ils fléchés ?

Réponse : Non

Au regard des difficultés des agents, nous nous questionnons sur le passage de deux à une assistante sociale. Sera-t-il envisagé si besoin de créer un nouveau poste d'assistante sociale ?

Concernant les 2 Assistantes sociales : Madame TARTAR indique que cela devrait fonctionner, la continuité de service devrait être assuré. La mise en place de la plateforme d'écoute ~~Cela~~ devrait aussi permettre à l'assistante sociale de se recentrer sur l'accompagnement des agents.

Madame HIVER indique qu'elle ne peut pas s'engager mais qu'il pourra y avoir après le bilan un éventuel recalibrage.

Monsieur DEMONT précise que le travail de présentation a été réaliser avec le chef de Pôle avec des rencontres individuelles notamment pour une seule AS qui a été reçue.

Vote : Avis favorable CGT-FO et collectivité

Abstention : CFDT

6 Ajustements organisationnels de la Direction de la culture et des patrimoines

Monsieur GEORGES Victorien (Directeur de la culture et des patrimoines) nous présente le dossier en tant qu'expert.

Monsieur GEORGES que la collectivité affiche une volonté pour la politique culturelle, nous précise que depuis son affectation, il a contacté des dysfonctionnements dans le service ainsi que les agents.

Il précise aussi que les ajustements ont été fait en lien avec les agents.

RAS

Vote : Avis favorable à l'unanimité

7 Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail

Mme Hiver indique qu'il a eu 3 réunions pour finaliser ce protocole.
Pas d'indemnité de télétravail mais une orientation en faveur du pouvoir d'achat, Madame HIVER ~~nous~~ évoque l'augmentation de la valeur faciale du ticket resto à 8.50€ et la participation mutuelle à 25€.

Un ajout au règlement (3.6) concernant la survenance d'un jour férié dans la semaine, n'impacte pas le fait de maintenir une journée de télétravail dans la mesure où l'agent est présent 3 jours sur sites.

Madame HIVER nous précise la signature du protocole de la charte du Dialogue Social et du télétravail aura lieu le 8 juillet à 10h30 avec le Président et les OS aux Feuillants.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

8 Adhésion à la convention de participation santé des CDG 59,02 et 80

« *Le Département de la Somme peut adhérer à la convention à tout moment* », nous nous questionnons pourquoi vouloir aller aussi vite.

Madame HIVER répond que c'est une opportunité car cela permet d'avoir un tarif bloqué, malgré les prévisions d'augmentation des mutuelles à cause de la baisse des remboursements de la SS. De plus, cela permettra aux agents d'adhérer dès janvier.

La CGT demande également si les agents vont être accompagnés pour la résiliation de leur mutuelle si adhésion à la mutuelle de groupe.

Madame HIVER indique que la MNT accompagnera les agents.

Demande de suspension.

La CGT indique que l'intersyndicale demande que Madame HIVER nous confirme qu'elle s'alignera au décret si celui-ci est plus favorable aux agents.

Madame HIVER confirme.

La CGT réitère sa demande d'augmentation des tickets resto à 9€.

Vote : favorable à l'unanimité

9 RTT du 4 juillet 2024

Madame HIVER nous précise que pour le passage de la flamme olympique, le Président souhaite que le 4 juillet soit en RTT C.
La CGT questionne quelle sera la position de la collectivité concernant les agents des collèges, des routes, de la fluviale.

Monsieur COURBARON répond que pour les collèges, le rectorat souhaite qu'ils restent ouverts et pour les autres services, il précise les contraintes de service.

La CGT réclame un arrêté ponctuel ou un laissé-passé

Un point sera fait avec le comité d'organisation.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

POUR INFO :

10 Bilan de formation pour l'année 2023 et bilan de l'outil de formation NEEVA

Madame HIVER nous indique que le niveau de formation est identique à celui avant le COVID.
Un travail est mis en place avec le CNFPT : convention avec des engagements réciproques.

Il est indiqué que certains agents n'assistent pas aux formations sans prévenir et que cela engendre des pénalités pour la collectivité.

Il va y avoir un renforcement des formations managériales dans le prochain plan de formation.

Elle précise que le budget formation a été augmenté de 31% (cela correspond à la formation des apprentis).

Périmètre de l'effectif du bilan : Dans le deuxième tableau, nous demandons à quoi correspond « Autre ». Madame TARTAR nous indique que la catégorie « autre » correspondrait aux assistants familiaux ainsi que les agents en contrat de droit privé.

Nous demandons que pour le prochain bilan, ce AUTRE soit précisé.

Dans le bilan de réalisation des formations, 1604 annulation (33%), nous nous questionnons de savoir si ce sont des annulations de l'organisme de formation, ou parce qu'il n'y a pas assez de participant, ou encore pas de véhicule mis à disposition pour que les agents s'y rendent (agent n'ayant pas d'assurance couvrant les déplacements professionnels).

Nous demandons ce qui explique le peu de participation à une formation personnelle.
Madame HIVER nous indique qu'aucune formation personnelle n'a été refusée.

Nous pouvons constater une baisse significative des jours de formation entre 2022 et 2023 (passe de 9524 à 8580).

Nous indiquons que le garage ne veut plus fournir de véhicule pour les besoins de formation et que les agents ont pu nous indiquer que s'il n'avait pas de véhicule, il ne se rendraient pas en formation.

Madame HIVER et Monsieur COURBARON ne sont pas informés que le garage départemental ne fournit plus de véhicule pour les besoins de formation.

Mme TARTAR a affirmé que de nouveau des visios sont mises en place pour expliquer le fonctionnement de NEEVA.

11 Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Madame HIVER se félicite du bon taux d'emploi des travailleurs handicapés (dépasse les 6%).

Madame HIVER évoque la signature de la 3ème convention avec la FIPHFP.

12 Lancement du projet de reprise en régie de l'Historial de la Grande Guerre

Madame HIVER nous indique que la délégation de service public prendra fin au 31 décembre et que la collectivité envisage de reprendre en régie ce service.

Les agents de l'Historial pourront intégrer le Conseil Départemental en contrat de droit public. (Les conditions salariales et statuaires seront conservées)

Elle précise qu'il y aura un dialogue avec les agents et que ces derniers seront concertés.

La CGT se félicite de ré internalisation qui permettra peut-être une meilleure exploitation du site, afin d'augmenter son potentiel.

Madame Hiver souligne que les salariés du site seront repris, comme actuellement, en CDD ou en CDI de droits publics. Ils conserveront le même salaire.

Elle rejoint la CGT sur le potentiel du site, et envisage de l'ouvrir plus facilement aux scolaires.

13 Harmonisation des intitulés des fonctions de responsable territorial et coordonnateur cohésion sociale et logement au sein de la Direction générale adjointes des solidarités et de l'insertion

La DGASI précise que ce changement d'intitulé concernera également les assistants de gestion et les assistants des responsables territoriaux.

En lien avec les postes de coordonnateur, elle indique que les conditions salariales ne facilitent pas les agents à postuler sur ces postes. En effet, ces derniers peuvent perdre de la rémunération (pas de SEGUR pour les coordonnateurs).

DIVERS

Madame HIVER nous fait part d'une information sur une augmentation de la valeur faciale des tickets resto. Si cela nécessite une délibération, elle propose un CST exceptionnel en visio afin d'en débattre.